



Avis d'Appel à manifestation d'intérêt N 1 : Pour l'organisation de la colonie de vacances de la FOS-Agri au titre de l'année 2023

1. Personne publique initiateur de l'avis :

La Fondation pour la Promotion des Œuvres Sociales du Personnel du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime – Département de l'Agriculture-. Établissement d'utilité publique créé par dahir n° 1.14.128 du 21 rabia al aoual 1436 (13 janvier 2015) portant promulgation de la loi n° 60.12.

2. Objet du présent avis :

En application des dispositions du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés publics de la Fondation pour la Promotion des Œuvres Sociales du Personnel du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime – Département de l'Agriculture-, la Fondation "FOS-Agri" envisage via le présent appel à manifestation d'intérêt de prester dans le cadre d'un contrat l'organisation de la colonie de vacances au profit des enfants des adhérents de la Fondation.

Aussi, les opérateurs spécialisés dans le domaine de Culture, loisirs, voyages, et animation intéressés par la présente prestation sont sollicités de présenter leur offre de prix.

3. Objectifs de la prestation

- Favoriser l'autonomie, la socialisation et la responsabilisation des enfants afin de les valoriser et de les aider à s'épanouir ;
- Encourager l'émerveillement, l'esprit de découverte, l'acquisition de connaissances et de techniques ;



- Stimuler la créativité en favorisant toutes les formes d'expression, en recherchant à développer un esprit créatif et en attisant l'imagination ;
- Développer les comportements de respect des personnes, des biens, et de l'environnement.

4. Engagements et responsabilités :

Le prestataire déclare connaître les dispositions légales et réglementaires en matière de sécurité des enfants et d'hygiène, et s'engage à mettre en œuvre toutes les dispositions et prescriptions nécessaires pour le respect de ses engagements

A cet effet, il s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer la qualité de la prestation. Notamment le Transport ; l'hébergement, les repas ; les Tenus ; l'animation ; l'hygiène, la sécurité des enfants ; l'assurance et le volet médical.

Un audit de sécurité avant ou/et pendant la colonie pourrait être diligenté par la FOS-Agri.

5. Consistance de la prestation :

- Objet de l'événement : Organisation d'une colonie de vacances ;
- Sites proposés : le soumissionnaire pourra proposer 2 sites ;
- Cible de l'événement : Enfants des adhérents de la FOS-Agri -filles et garçons- ;
- Effectif : 150 enfants (+/- 10%)
- Période : 12 jours pendant le mois de juillet



6. Dépôt d'éventuelles manifestations d'intérêt :

En cas de manifestation d'intérêt concurrente, celle-ci peut être adressée ou déposée à compter de la publication du présent avis à l'adresse indiquée ci-après :

Mme la Présidente de la Fondation pour la Promotion des Œuvres Sociales du Personnel du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime – Département de l'Agriculture

Adresse : 461, Av Hassan II Agdal Rabat – BP : 562.

Le dossier des éventuelles manifestations d'intérêt concurrentes devra obligatoirement comporter les documents suivants :

- La présente annonce paraphée, datée et signée ;
- Un dossier de candidature comprenant :
 - Présentation de la société et les documents administratifs ;
 - Présentation de ses activités et de ses références dans le domaine objet de cet AMI ;
 - Description de la capacité financière ;
- Un projet pédagogique qui devra contenir au minimum les points suivants :
 - ✓ L'organigramme et attributions des membres de l'équipe affectée à la colonie ;
 - ✓ Le programme général pour la période de la colonie de vacances ;
 - ✓ Le programme fixe ;
 - ✓ Les définitions et détails des différentes activités ;
 - ✓ Les sorties et visites.
 - ✓ Le Personnel à affecter à la réalisation de la prestation

Les dossiers incomplets ne seront pas examinés par la FOS-Agri

- Offre Financière



Nb : Le présent appel à manifestation est disponible sur le site de la fondation :

www.fos-agri.ma

7. Date limite des manifestations d'intérêts :

Toute manifestation d'intérêt éventuelle non parvenue à l'adresse indiquée ci-dessus avant le 17/04/2023, à 16 heures, ne sera pas pris en compte.

8. Déroulement de la procédure :

Dans l'hypothèse où un ou plusieurs opérateurs manifesteraient leur intérêt pour la réalisation de ladite colonie de vacances, la FOS-Agri organiserait une procédure de sélection de l'offre la plus avantageuse.